



Attachée de presse  
Tél : 04 70 02 56 63  
[presse@mairie-montlucon.fr](mailto:presse@mairie-montlucon.fr)  
[montlucon.com](http://montlucon.com)

Mardi 7 avril 2020

## Réouverture des marchés alimentaires

Le Gouvernement, le 23 mars, a décidé par décret de fermer tous les marchés ouverts sur le territoire français.

La ville de Montluçon, toujours soucieuse d'apporter soutien aux activités économiques et commerciales de notre bassin de vie, a demandé et obtenu de la Préfecture des dérogations spécifiques afin de pouvoir maintenir ses marchés alimentaires.

Ainsi 5 marchés alimentaires, configurés pour respecter les consignes de sécurité sanitaire, ouvrent à nouveau à partir de cette semaine à Montluçon. Tous les quartiers de Montluçon auront désormais un marché alimentaire.

25% des marchés ont ré-ouvert en France. 85% des marchés de Montluçon sont ouverts aux clients cette semaine.

Les marchés alimentaires suivants sont autorisés par la Préfecture de l'Allier, et réservés aux producteurs locaux et filière locale :

→ **Fontbouillant** :

Parking du centre commercial, place André Puyet

Le mardi, de 8h30 à 12h30

→ **Ville Gozet** :

Place Jean-Dormoy

Le mercredi, de 8h30 à 12h30.

→ **Les Marais** :

Place de la Fraternité

Le jeudi, de 8h30 à 12h30,

→ **Saint Jean** :

Place Normandie-Niemen

Le vendredi, de 8h30 à 12h30,

→ **Producteurs locaux** :

Parvis d'Athanor

Le vendredi, de 16h à 19h.

→ **Cité médiévale** :

Place de la Poterie, Notre Dame

Le samedi, de 8h30 à 12h30.

Ces marchés doivent se dérouler dans le respect des dispositions propres à garantir la santé publique : mesures d'hygiène, distances entre les participants, rassemblement inférieur à 100 personnes en même temps.

Arrêtés en pièces jointes